



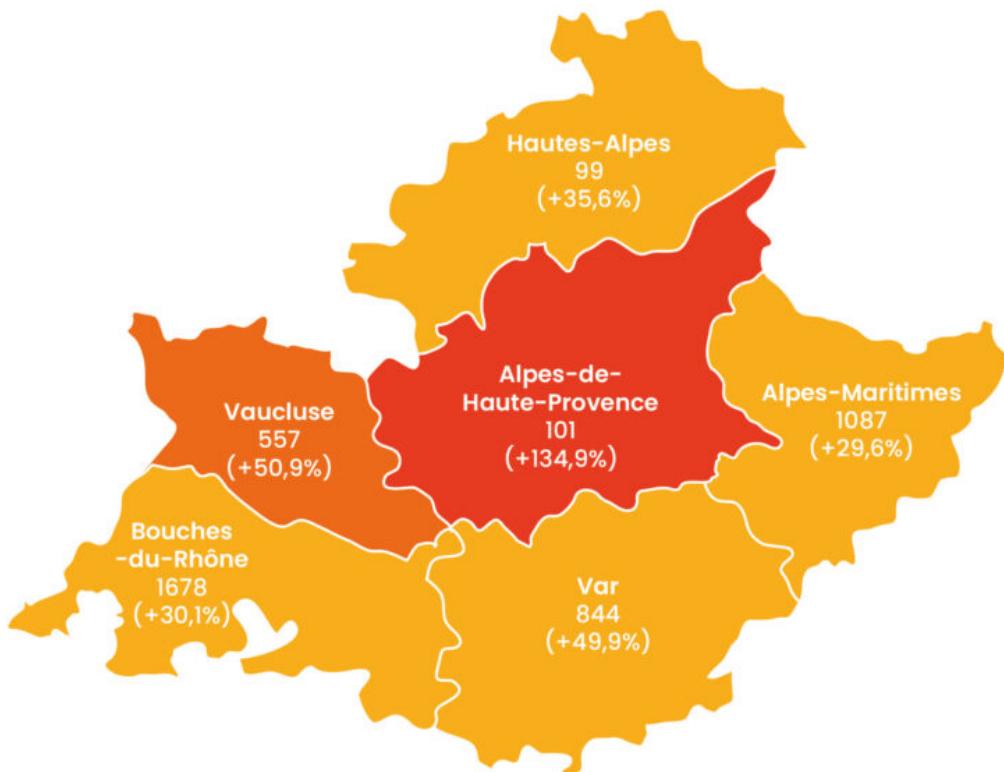
Ecrit par Echo du Mardi le 6 mars 2023

# Les défaillances d'entreprises au plus haut en Vaucluse depuis 2018

Ecrit par Echo du Mardi le 6 mars 2023

# Évolution des défaillances d'entreprises en 2022 / 2021

## Provence-Alpes-Côte d'Azur



■ >+ 65%

■ 50% à 65%

■ < 50%

 altares

Selon la dernière étude [d'Altares](#), le nombre de défaillances d'entreprises en Provence-Alpes-Côte d'Azur a augmenté de 37,4% en 2022. Si cette hausse est très inférieure à la tendance nationale elle est cependant très marquée en Vaucluse qui retrouve un niveau de défaillances

Ecrit par Echo du Mardi le 6 mars 2023

## **jamais vu depuis 2018.**

Avec 4 366 procédures ouvertes sur 2022, le nombre de cessations de paiement est en hausse de plus de 37% en Provence-Alpes-Côte d'Azur [par rapport à 2021](#). Une tendance cependant très inférieure à celle observée sur l'ensemble du territoire national où la hausse est historique, proche de +50 %. Le niveau des défauts est ainsi encore nettement inférieur (-16 %) à celui de 2019, année de référence avant-Covid, où plus de 5 200 cessations de paiement avaient été enregistrées. En Paca, on dénombre ainsi 860 défauts de moins qu'en 2019.

À ces défaillances s'ajoutent 127 ouvertures de procédures de sauvegarde, un dispositif de prévention accessible aux seules entreprises qui ne sont pas encore en cessation de paiement, afin de favoriser leur réorganisation. En PACA, elles constituent 3% de l'ensemble des procédures. À noter, la région est sur le podium des territoires où l'on recourt le plus aux sauvegardes, derrière l'Ile-de-France (149) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (155).

### **Les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône en bouclier**

Les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône concentrent traditionnellement les deux tiers des défaillances et pèsent donc sur la tendance régionale. Or les deux départements contiennent la hausse à +30%. Les Bouches-du-Rhône enregistrent 1 678 cessations de paiement et les Alpes-Maritimes 1 087.

Dans le même temps, l'augmentation des défauts oscille autour de 50% dans le Var (844 ; +49,9%) et le Vaucluse (557 ; +50,9%), au plus haut depuis 2018 (voir tableau ci-dessous ainsi que la carte en illustration principale de l'article).

Les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes ne comptent qu'une centaine de procédures mais la tendance est aussi à la hausse. +36% en Hautes-Alpes et +135% dans les Alpes-de-Haute-Provence.

### **Nombre d'ouvertures de RJ ou LJ directes par département sur 10 ans**

Départements	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 vs 2021
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE(4)	145	140	168	153	134	123	113	54	43	101	134,9%
HAUTES-ALPES(5)	154	129	133	145	128	111	108	80	73	99	35,6%
ALPES-MARITIMES(6)	1571	1 604	1 669	1 472	1 538	1 301	1 410	1 023	839	1 087	29,6%
BOUCHES-DU-RHONE(13)	2 456	2 414	2 284	2 273	2 393	1 869	2 007	1 270	1 290	1 678	30,1%
VAR(83)	1 300	1 296	1 473	1 225	1 190	1 140	1 082	611	563	844	49,9%
VAUCLUSE(84)	665	704	654	553	574	603	503	368	369	557	50,9%
<b>TOTAL REGION</b>	<b>6 291</b>	<b>6 287</b>	<b>6 381</b>	<b>5 821</b>	<b>5 957</b>	<b>5 147</b>	<b>5 223</b>	<b>3 406</b>	<b>3 177</b>	<b>4 366</b>	<b>37,4%</b>

© Altares

Entre inflation et crise énergétique : « les entreprises ne sortent pas indemnes de ces longs mois de turbulences ».

Ecrit par Echo du Mardi le 6 mars 2023

« En Provence-Alpes-Côte d’Azur, en cumul sur 3 ans depuis 2020, moins de 11 300 entreprises ont fait défaut contre plus de 16 800 durant les trois années précédentes, précise [Thierry Millon](#), directeur des études Altares. 5 500 défaillances, soit plus d’une année de défaillances, ont ainsi été ‘épargnées’ grâce notamment aux dispositifs d’aides publiques déployés pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire puis de la guerre en Ukraine. Pourtant, si le risque a été anesthésié, évitant la déferlante tant redoutée des faillites, les entreprises ne sortent pas indemnes de ces longs mois de turbulences. Entre inflation et crise énergétique, le climat se complique encore et les fonds propres sont mis à contribution. Or, l’Observatoire du Financement des Entreprises notait dans son rapport de mai 2021 sur les fonds propres des TPE et PME que si l’essentiel de ces entreprises a affronté la crise avec des situations en fonds propres renforcées avant la Covid, une partie disposait, en revanche, de structures financières très dégradées (un tiers des TPE) ou était insuffisamment capitalisée (20% des PME analysées). De son côté, la Commission européenne alerte sur le poids excessif de la dette des entreprises non financières de l’Union qui représentait 111% du PIB des 27 à fin 2020, soit 14 900 milliards d’euros). Or, le manque de fonds propres handicapant pour investir et se financer est un signal prépondérant du risque de défaillance. »

### Les PME à la peine

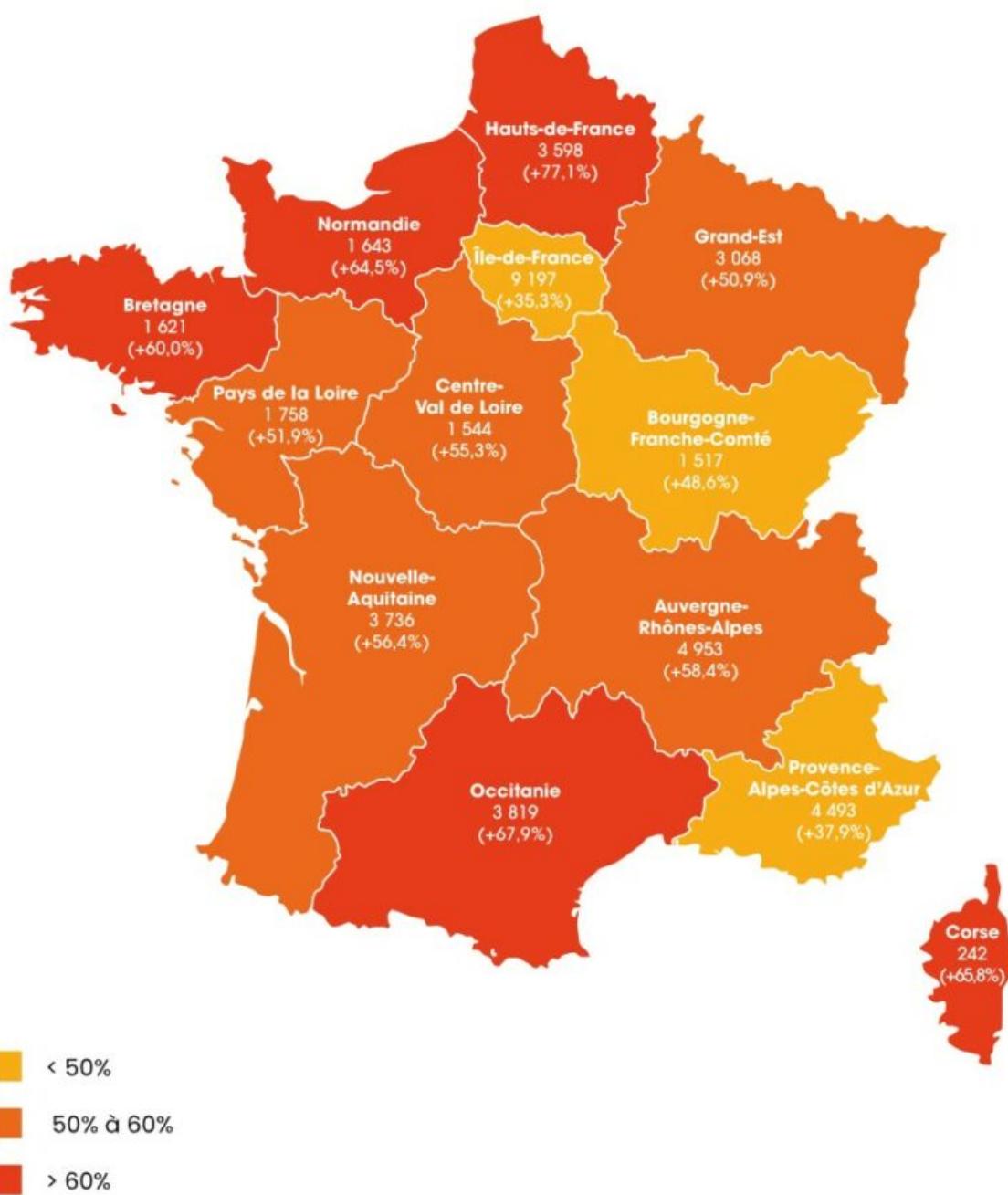
« Si le retour aux normes d'avant-Covid s'amorce depuis un an, l'augmentation des défaillances s'accélère pour les très jeunes entreprises et les PME » constate [la base de données internationales Altares](#).

En Provence-Alpes-Côte d’Azur, les TPE concentrent l’essentiel des défaillances (94%) et donnent donc le ton pour les indicateurs régionaux. 4106 entreprises de moins de 10 salariés ont défailli en 2022, un nombre en augmentation de 36,5% sur l’année, mais encore inférieur de plus de 880 par rapport à 2019. Plus de 630 TPE sont de création récente (moins de 3 ans). Or ces jeunes entreprises sont très vulnérables : leur nombre s’envole de 75 % sur un an.

Pour les PME la tendance accélère fortement, en particulier pour celles de moins de 50 salariés. 249 d’entre-elles ont fait défaut, c’est 61% de plus sur un an. Il faut remonter à 2016 pour trouver un nombre comparable (247). Dans ces conditions, le nombre d’emplois menacés bondit et passe de 8400 en 2021 à 12600 en 2022.

Ecrit par Echo du Mardi le 6 mars 2023

## Carte d'évolution des défaillances par région en 2021 / 2022



Ecrit par Echo du Mardi le 6 mars 2023

© Altares

## 2023, une année de transition à bien négocier

« Il y a un an, nous rejetions l'hypothèse d'une explosion des défaillances en 2022, en anticipant malgré tout une hausse sensible des défauts, poursuit Thierry Millon. Si le cataclysme n'a pas eu lieu, le rythme est plus soutenu qu'envisagé, faisant craindre un retour aux valeurs d'avant crise plus tôt que prévu. 2019 s'était achevé sur 52 000 défaillances, 2023 pourrait dépasser ce seuil et nous ramener aux valeurs de 2017 au-delà de 55 000. La Provence-Alpes-Côte d'Azur pourrait alors dépasser 5 200 défauts. Un nombre certes important mais plutôt raisonnable au regard du contexte très difficile que nous traversons. Pour certaines TPE et PME, les chances de survie sont compromises. Pour certaines, la fragilité de leur structure financière est en cause. Pour d'autres c'est paradoxalement leur incapacité à honorer des carnets de commandes pourtant bien remplis qui pourrait les amener au défaut. En cause, les difficultés d'approvisionnement, l'explosion des coûts des matériaux et les problèmes de recrutement. Dans tous les cas, les prêteurs seront plus exigeants et se concentreront sur les sociétés dont les bilans seront les plus solides. Les contraintes financières (remboursement des dettes Covid et notamment PGE ; inflation ; hausse des taux ; facture énergétique, etc.) sont malheureusement vouées à peser toujours plus lourd. Alors que les tensions sur les trésoreries des entreprises se font déjà ressentir, le financement de l'exploitation et donc du BFR (Besoin en Fonds de Roulement) aura à n'en pas douter l'attention des directions financières des TPE PME comme des ETI. »

L.G.